



Premier feuillet  
M. J. B.

Comporte une table alphabétique en fin d'année

## REGISTRE

Contenant ~~du~~ *du* ~~feuilles~~ *feuilles*, cotés et paraphés par  
nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de  
Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur,  
destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de  
la Commune d'~~à~~ *Châtillon* pendant le cours de  
l'année **1864**.

A Meaux, le *10* Décembre mil huit cent soixante-trois.

*A. Morellet*

*Juge suppl.*

N<sup>o</sup>. 1<sup>er</sup>

Q<sup>ui</sup>

mil huit cent soixante quatre Le  
Acte de Mariage Jeudi Sept Janvier, dans la ville de Meaux, Par devant  
de Louis François nous Noélyse Desnouettes, Marie de la  
Pérot et Commune de Châtillon, et officiel public de  
Marie Emma L'état civil est Compagny publiquement fait  
Naillard. à la Mairie Commune Louis François Pérot,  
âge de vingt deux ans, Naissance n° à Conq,  
Châtillon De Lisys sur Ourcq, Seine & Marne,

Remerciant à Grilardon, fils ainé  
 de Jacques François Pierrot, âgé de Cinquante  
 un ans, Curateur du Canal de Bourg,  
 demeurant à Grilardon, fils de Daniel Louis  
 Eleonore Pierrot, décédée aussi à Grilardon  
 le vingt neuf Juillet mil huit cent quatre-vingt,  
 et veuf en premières noces de Louise  
 Céline Maillard, aussi décédée à Grilardon  
 le huit Juillet mil huit cent soixante-sept,  
 ainsi que cela résulte de l'acte de Noceance  
 et des actes de Décès de la mère de  
 la première femme du futur, qui nous ont  
 été produits, et qui nous avons sous les yeux;  
 lesquels après avoir été paraphés par nous,  
 et par la partie produisante resteront  
 annexés au présent acte. Leur Sieur  
 Louis François Pierrot nous a déclaré qu'il  
 est dans l'intention de l'unir en mariage  
 avec Marie Emma Maillard, sa belle-sœur,  
 avec l'autorisation de la dispendie de parents  
 que lui a accordé le Gouvernement, en date  
 du dix huit Novembre mil huit cent  
 Soixante trois, enregistré au Greffe du  
 Tribunal de première instance de  
 L'arrondissement de Meaux, en dont il  
 nous a présenté une expédition délivrée  
 par le Greffier du Tribunal le douze  
 d'Decembre mil huit cent soixante quatre,  
 en l'entière du quinze du même mois,  
 laquelle expédition paraphée par nous, et  
 par la partie produisante, restera annexée  
 au présent acte. Est aussi Comparses  
 Marie Emma Maillard, âgée de six



ans, et Denim Couturière née et demeurant  
 à Grilardon, ainsi que cela résulte de son  
 acte de Naissance qu'elle nous a produit,  
 qu'elle a épousé avec nous, en présence  
 aménée au présent acte, fille unique  
 de Louis Etienne Maillard, âgé de  
 Cinquante Sept ans, Dauvinvilliers, et de Céline  
 Marie Maillard, âgée de Cinquante Deux  
 ans, sans profession, demeurant inséparable à  
 Grilardon, laquelle ladite Marie Emma  
 Maillard nous a déclaré qu'elle est dans  
 l'intention de l'unir en mariage avec  
 son frère François Pierrot, son frère être, en  
 Vingt Deux Ans payé ci-dessus mentionnée.  
 En conséquence ledit Sieur Louis François  
 Pierrot étant assister de Jacques François  
 Pierrot, son frère, et de Denimelle Marie  
 Emma Maillard de Louis Etienne Maillard  
 et Céline Marie Maillard ses sœurs et mère,  
 nous ont déclaré tous trois Chevauchier au  
 présent mariage. D'après La loi du Dix  
 Juillet mil huit cent Cinquante, nous avons interpellé  
 les deux futures époux, ainsi que les trois  
 personnes présentes autorisant le présent mariage,  
 et nous déclarons qu'il avait été fait entre eux,  
 un Contrat de mariage, lesquels nous ont  
 tous attesté qu'il n'existait pas été fait.  
 Lesquels nous nous reçus de procéder à la  
 célébration du mariage prévoient entre eux,  
 et pour les publications sur les pôles en  
 Notre Dame, les Dimanches Vingt-Sept  
 Décembre mil huit cent soixante quatre,

et trois faurios mil trois cent soixante  
quatre, à l'heure de midi. Aucune  
opposition contre mariage ne nous ayant été  
signifiée, faisant droit à leur requérition,  
après avoir donné lecture de toutes les  
pièces ci-dessus mentionnées, ainsi que  
du Chapitre 10 du Code Civil relatif  
au mariage ; avons demandé au futur époux  
et à la future épouse s'ils voguaient. Se  
précise pour moi et pour femme à chacun  
deux ayant répondu séparément, en  
affirmatif, avons déclaré au nom  
de la loi que le Sieur Louis François  
Pierrot, et la Demoiselle Marie-Caroline  
Maillard, étaient unis en mariage.

Le quoi avons dressé acte sur le banc, en  
présence de François Alexandre Vauvreal, âgé  
de quarante quatre ans, instituteur, demeurant à  
Griffardon, ancien professeur de l'école de  
Abel François Vaudreuil, âgé de vingt deux  
ans, conducteur des ponts et chaussées, demeurant  
à la Ferte sous Jouars, cousin germain de l'époux ;  
de Jacques François Maillard, âgé de trente quatre  
ans, boulanger, demeurant à Obis,  
Conton de Dammarie-en-Goë, grand-père maternel  
de l'épouse ; de Jules Romain Maillard, âgé de  
quarante ans, menuisier, demeurant à Belamarchais  
Commune d'Obis, oncle maternel de l'épouse, et  
les quatre témoins majeurs, lesquels ont aussi que les  
parties contractantes, signé avec nous le présent acte  
après lecture faite.

L. G. Pierrot  
M. Maillard L. Maillard  
G. C. Maillard T. P. Renard J. Maillard

N. M. Lévy

M. Dujardin

N° 2.



Note De  
Décès  
de

Albert Alisée  
Surzur.

28 février.

Pax nul brin leur devoit faire,  
Le vingt neuf février, l'an deux mille cinq ;  
par devant nous, Adolphe Desjardins, Notaire  
en officier public de l'état civil de la Commune  
de Villardon, dont Compagnon Louis Germain  
Germann, âgé de trente six ans, menuisier,  
les François Alexandre Vauvreal, âgé de  
quarante quatre ans, instituteur, tous deux  
témoin mariage, demeurant à Griffardon ;  
le premier père nourrice, et le second frere  
vieux, ou enfant, ci-apres nommés, lesquels  
sont André, âgé de dix ans, sous Profession  
surzur, âgé de dix jours, sous Profession  
ré à Paris, Marie du dit huitième arrondissement,  
dement, passage Cottin, numero trois ;  
et Nourrice à Griffardon ; fils de Julien  
Marie Surzur, Employé au service Municipal  
des eaux de la Ville de Paris, et de  
Laurie Athénais, Berthe, demeurant aussi  
à Paris, Marie du dit huitième arrondissement,  
passage Cottin, numero trois ; est décédé  
mardi Villardon au domicile du Sieur  
Louis Germain Germann, chez lequel il était  
en Nourrice, hier à Cinq heures du  
soir, en apres nous être assuré du décès,  
l'avons dressé le présent acte, que le  
déclarant a signé avec nous, après  
lecture faite.

A. Desjardins  
Germain  
A. Desjardins

N<sup>o</sup>. 3.  
Note de  
Déces  
de  
Alais Barthélémy  
Charles J.  
29 Mars.

92  
14

No 4.

**LXII** mil bûche cent soixante quatre  
Le vingt neuf Mars, Cinq heures du soir ; par  
Pierre, nous Adolphe Désigné, il avait  
en officiel public De l'Etat civil De la Commune  
De Châtillon ; sous Compagnie Jean Pierre  
Vernelle, âgé de Cinquante Cinq Ans, Échancier  
De poisons En Arquebuse Sidonie Garnier,  
âge de trente six ans, Bourgeoise, tout  
Doux tenous majeur Demeurant à Châtillon,  
le premier Avenue Neuve, et le second proche  
N° 15. Du Vefant ci après nommée,  
quelques mois plus tôt déclaré que n'existait  
D'ailleurs Charles, âge de Soixante Douze  
ans, cultivateur, né à Charentilly  
Demeurant à Châtillon ; fils des Désiré  
Jean Baptiste Alexis Charles, et de  
Marie Célestine Vernelle, ex épouse  
De Guérin, Emilie Vernelle, âge de  
Soixante-trois ans, dans l'habitation Demeurant  
à Châtillon ; est décédé au même lieu  
Sur le territoire de cette Commune, ce jour mi  
à Six heures du Matin ; en après avoir  
été assuré Du Décès, avors dressé le  
présent acte, que les Déclarants, ou Signé  
avec nous, après Lecture faite /.

*Garnier* Vermille St. Désiré

Le 21 Juillet l'an mil huit cent seize et quatre-vingt quatre,  
Le Matin à six heures du matin, sur la place de la Mairie  
proche devant nous à Dole, dans le Département de la Saône  
et Loire, de la Commune de Châtillon-en-  
Champagne, officier public de l'état civil, don-



*Acte De  
Mariage De*

*Simon Achille  
Roain,  
et  
Marie Céleste  
Roain.*

April.

Compars publiquement Dans  
La Maison Commune à Villedieu le Château  
Ruin, âge de vingt trois ans, née  
en Décembre à Villedieu; fille unique  
De Jean Louis Ruin, âge de Cinquante  
Cinq ans, et de Noémie Emilie Fourrey,  
âge de Cinquante Cinq ans, tous deux  
Cultivateurs Demeurant ensemble à Villedieu  
Lesquels deux personnes en présence nous ont  
Déclaré conjointement au présent Mariage d'une  
Femme. Et Marie Eleonore Marin,  
âge de trente ans et Demi, sans  
Profession ouelle Demeurant à Villedieu  
chez ses frères le père, fille unique De  
Jean Auguste Guin Marin, âge De  
Soixante ans, Maitre Maçon, et de  
Elise D'Amicis Villant, âge de Cinquante  
ans, sans Profession, Demeurant ensemble à  
Villedieu; Lesquels aussi ici présents en  
personne nous ont Déclaré conjointement au  
présent Mariage d'autre femme. Le tout  
en ce jour J'Constate ainsi qu'il résulte  
Des actes De Naissance De l'époux et  
De l'épouse, qui nous ont été produits  
Le que nous avons tous les deux; lesquels  
ayant avoir été paraphez pour nous, et  
par les parties prenantes, resteront annexes  
au présent acte. D'après La loi  
Du 25 Juillet mil huit cent Cinquante,  
Nous Savon interpellé les deux futurs  
époux, ainsi que les personnes présentes  
autorisant le présent Mariage; a nous  
Déclarer fil avoir été fait cette fois un  
Contrat De Mariage; Lesquels nous

où vous attestez qu'il n'en n'avait  
pas été fait. Lesquels nous ont reçus  
de procéder à la Célébration de l'Union  
Mystique entre eux, et pour les Publications  
qui ont été faites en Notre Name, le  
Dimanche Vingt et Vingt Sept Mars  
Derrière à l'heure de midi. Aucune opposition  
auur mariage ne nous ayant été signifiée,  
faisant droit à leur réquisition; après  
avoir donné Lecture de toutes les lois de  
nos monts et mers, ainsi que du Chapitre  
du Code Civil relatif au mariage,  
avons demandé au futur époux en à la  
future épouse, s'ils voulraient se prendre pour  
mari et femme; chacun d'eux  
ayant répondé favorablement et affirmativement,  
avons déclaré au nom de la loi, que le  
Sieur Simon Achille Rainier et  
la Demoiselle Adèle Clémie Martin étaient  
unis en mariage. De quoi avons tenu  
acte sur le champ, en présence de Michel  
Adolphe Prévost Tonnerre, âgé de Cinquante Sept ans,  
Coiffier d'habits, ancien Maire de la paroisse;  
Antoine Adrien Rainier, âgé de quatre-vingt deux ans,  
Bouchetier de la paroisse; de Adolphe Charpentier,  
âgé de cinquante ans, menuisier de la paroisse;  
et Léonard, le Auguste Gérard Martin, âgé de  
vingt-sept ans et demi, menuisier, fils de l'épouse,  
et tous quatre témoins majeurs déclarant à l'entrevue;  
que les parties contractantes signent avec  
nous le présent acte, après Lecture faire.

A. M. G. Rainier

J. S. Gaultier

J. B. Rainier

J. B. Rainier

J. B. Rainier

J. B. Rainier

N<sup>o</sup> 1.



Acte De  
Mariage

Notar. Achille  
Rainier.

14 Mai

Le XIX<sup>e</sup> du mois d'Avril, dans la ville  
de Quimper, messeuse de l'Académie;  
par devant moi, Adolphe Desguin, notaire, et  
officier public de l'état civil de la commune de  
Trébabu, et Campan Louis Joseph Doyer,  
âgé de quarante quatre ans, menuisier, demeurant  
à Trébabu, devant moi déclaré qu'il fait à  
Mme Jeanne Desbat, il lui est né en son  
ménage un enfant qu'il vient présente, et  
que nous recevions tous être du sexe masculin,  
lequel il a donné le nom de Simon Des  
Doyen; tel quel enfant il a eu de son  
épouse mariage, avec Augustine Aimée  
Bouchet, âgée de trente quatre ans, sans  
Profession, demeurant à Trébabu avec son mari;  
lesdits pronostication et déclaration nous ont été  
faite en présence de François Alexandre  
Prudel, âgé de quarante quatre ans, instituteur,  
et Christian Paul Henri Baillé, âgé de  
quarante ans, cultivateur, son desmaison  
mais, demeurant à Trébabu, en proche  
voisin de l'éclatant Campanant le déclarant;  
lesquels ont à l'entrevue  
signé avec nous le présent acte de mariage,  
après Lecture faite. Le père de l'enfant Campanant  
nous a déclaré ne pas savoir signer.

F. Prudel

P. H. Baillé

J. B. Desbat

N<sup>o</sup>. 6.

Note De  
Naissance  
De  
Marie Adeline  
Crappe.

17 Mai.

N<sup>o</sup>. 7.

**L**XIII mil huit cent soixante quatre,  
Le Dix Mai, nœu heure du Matin, par Devant  
nous Adelphe Delignier, Maire et officier  
public de Châlons civil de la Commune de Châlons,  
est Compagnon Joseph Henri Crappe, âgé de  
vingt sept ans, Marouin, Demeurant à  
Châlons, tel que nous a déclaré qu'il habite,  
à ouze heures du Matin, il lui est né en  
son domicile, une enfant qu'il nomme présente,  
et que nous reconnaissions être le sexe féminin,  
et à laquelle il a donné les Prénoms de  
Marie Adeline; Laquelle enfant il a eu  
de son épouse Marie, avec Quentin  
Clara Brachard, âgée de vingt quatre  
ans, sans Profession, Demeurant à Châlons  
avec son mari, des viles présentation et  
Déclaration nous ont été faites en présence  
de françois Armand Brachard, âgé de  
Cinquante deux ans, serrurier, devant nous  
Qui déclarant, en Eugène Alexandre Barbe,  
âgé de trente Cinq ans, Marouin, proche  
frère du déclarant, dans deux témoins majeurs  
Demeurant à Châlons, à laquelle ont assuré  
que le juge de l'enfant Compagnon et déclarant,  
avait devant nous le présent Note de Naissance,  
avant d'avoir fait.

Crappe J.  
Brachard A. Barbe

**L**XIII mil huit cent soixante quatre,  
Le Dix Sept Juillet, cinq heure du soir,  
par Devant nous Adelphe Delignier, Maire



Note De  
Naissance

de  
Marie Argentine  
Boudant.

17 Juillet.

N<sup>o</sup>. 8.

et officier public de l'Etat civil de la  
Commune de Châlons; est Compagnon Jean  
Baptiste Boudant, âgé de trente trois ans,  
Demeurant Demeurant à Châlons; tel que  
nous a déclaré que Cetjond'abin à une heure  
après midi, il lui est né en son domicile  
une Enfant qu'il nomme présent, en que  
nous reconnaissions être du sexe féminin,  
et à laquelle il a donné les Prénoms de  
Julie Marguerite Aubrey, âgée de  
Treize Cinq ans, sans Profession;  
Demeurant à Châlons, avec son mari,  
lesquels présentation et Déclaration nous ont  
été faite en présence de Louis Nicolas  
Boudant, âgé de Soixante Six ans, père  
du déclarant, et Jean Nicolas Boudant,  
âgé de quarante trois ans, frère du déclarant,  
nos deux témoins, et témoins majeurs  
Demeurant à Châlons, auxquels dont  
à l'exception du sieur Jean Nicolas Boudant,  
âgé de Compagnon, en second témoin ci dessus  
nommé, S'agissant avec nous le présent Acte  
de Naissance après Lecture faite; Ledin-sous  
Jean Nicolas Boudant, nous a déclaré ne  
savoir signé, il Boudant

Boudant J. Boudant

**L**XIII mil huit cent soixante quatre, Le  
Dix-neuf Novembre six heures du soir, par Devant nous

Acte de  
Défis  
de  
Pauline Lucie  
Picotaux.

18 Août.

N<sup>o</sup>. 9.

Acte de Mariage  
de Victor Alexandre  
Barry,

Adolphe Delignier, Notaire et officier public  
de l'état civil de la Commune de Trilbaud,  
Son Compars François Alexandre Prudascal,  
âgé de quarante quatre ans, instituteur, et  
Gau Baptiste Bourdau, mil le trent deux ans,  
maisvrier, tous deux mineurs majeurs  
demeurant à Trilbaud, en proche voisine  
de la défunte, et après mariage, respectueux  
versomme déclaré que Pauline Lucie  
Picotaux, âgée de quarante trois ans,  
Profession, née à Neau, le 1<sup>er</sup> mai mil huit  
cent quatre, au Nom de Trilbaud, fille de  
Julien Ernest Picotaux, âgé de quarante deux  
ans, et de Marie Florimine Julie Bourdon,  
âge de trente deux ans, tous deux bûcherons  
demeurant à Neau; est décédé mil huit cent  
quarante deux de l'Étienne Clara Prudascal,  
femme Grappe, chez Laguelle, elle étant  
en nourrice, aujourd'hui à douze heures du  
matin, et après nous être assuré de l'absence  
de tel le présent acte, que les  
déclarants ont signé avec nous, après Lecture  
faite.

S B leuast  
de Dubois  
A. Deshayes

Le dimanche 1<sup>er</sup> Août, dix heures du matin;  
Par devant nous Louis Ferdinand Maurice, adjoint  
au Maire de la Commune de Trilbaud, et  
officier public de l'état civil, pour l'absence  
du Maire; Son Compars publiquement dans



Clementine  
Dubois

+ Marie Anne  
Approuve le présent bon.

Barry

Dubois

D. Marie

Berry

Maurice

La Mairie Commune, Victor  
Alexandre Barry, âgé de vingt et un ans  
cinq mois, Sénior Lee Ling, né à Montreuil  
Canton de Lourmarin, fils de Marie Le  
vingt mars, mil huit cent trente huit Econiché  
au même lieu; fils Major De Denis Pierre  
Alexandre Barry Décédé mil huit cent vingt et un  
mil huit cent trente cinq ans, et cinquante ans,  
et Marie Anne Victorine Melin, âgée  
de cinquante ans, Marchande Epicerie  
demeurant aussi Montreuil; Laguelle, telle présente  
en personne, nous a déclaré consentir au  
présent Mariage, d'une part. Et Clemence  
Dubois, âgée de vingt et un ans quatre mois,  
domestique, née à Charmentray, Canton  
de Claveyroux, Seigneur-marie, le vingt  
Avril, mil huit cent quarante trois, demeurant  
à Trilbaud, fille unique de Jean Baptiste  
Dubois, décédé à Charmentray le neuf Avril  
mil huit cent soixante deux, et de Marie  
Pauline Jérison, aussi décédée à Charmentray  
le onze Avril mil huit cent soixante deux  
et petite fille de Etienne Armand Dubois,  
âgé de soixante quatre ans, Cultivateur,  
demeurant à Trilbaud, fils aîné paternel,  
ici présent en personne, et consentant au  
présent Mariage, et de André Anne  
Gauvelier, décédé à Charmentray le neuf  
juillet mil huit cent vingt Cinq, son  
frère paternel, et de Jean François Soissons,  
décédé au Pafis Lierque le vingt Novembre  
mil huit cent cinquante six, fils aîné maternel,  
et de Elisabeth Constance Lierque,

aujui déclaré au Roi de l'empereur, le deux  
mai mil huit cent quarante quatre, son siècle  
maternelle d'autre part). Le tout est ci dessus  
constaté ainsi qu'il résulte des actes  
de Naissance De L'épouse et de L'époux ainsi  
que les actes De Décès De père De L'épouse  
et mère De L'épouse, de L'aïeule  
paternelle De L'épouse, des aïeux maternels  
de L'épouse, légalisés, qui nous ont été produits,  
ce que nous avons sous les yeux; Lesquels  
après avoir été paraphés par nous en  
les parties produisantes, resteront annexés  
au présent acte. Les parties contractantes  
avouent que les quatre Aïeules ci avois nommées,  
nous ont déclaré sous la foi du serment,  
que les vraies Preuves De La Vie De L'épouse,  
Sous Puis Pauline, telle qu'ils sont  
inscrits sur L'acte De Naissance De La future,  
et que c'est pas erreur qu'elle porte sur  
Son acte De Décès, ainsi que sur Celui  
De son mari, Le Prison De l'appelée.  
Elles nous ont également attesté que c'est pas  
erreur que le Prison De Blay, où elle avoit  
à l'âge maternel de L'épouse, sur les actes  
De Décès de mère, et de son aïeule maternelle,  
que ceci égallement pas erreur que sur L'acte  
De Décès De L'aïeule paternelle De L'épouse,  
Le Prison De Marie Anne, ainsi qu'à  
cette à L'aïeule paternelle, en Celui De  
l'épouse à l'âge paternel de ladite épouse.  
Opérant ces dites circonstances existent  
dans ces actes, cependant les parties en la  
mention, reconnaissent tous la parfaite identité  
de La future. Ce que nous constatons, en



Vingt De L'avis Du Conseil D'état  
du Date Du traité Mil huit cent huit.  
D'après La loi Du Dix Juillet mil huit  
cent Cinquante, nous avons interpellé les  
deux futures épouses, ainsi que les personnes  
présentes autourant le présent mariage, à nous  
déclarer s'il avoit été fait entre eux un  
Contrat de mariage. Lesquels nous ont tous  
affirmé qu'il n'en n'avoit pas été fait.  
Lesquels nous ont reçus Ces procès à la  
Célébration Du Mariage, dressé entre eux,  
en face les Publications ont été faites en  
notre Marrie, Les Dimanches Trente, vingt Juillet  
dernier, en Sept Actes Courant, à l'heure De  
Midi, et aussi en celle De Nuit; Les Dimanches  
trente, vingt Juillet aussi dernier, et sur Acte  
Courant, L'avis Un Certificat délivré par  
Monseigneur L'abbé Desfontaines, en Date Du  
Dix Juillet Courant, en Seconde; Lquel après  
avoir été aussi paraphé par nous en face la  
partie produisante, restera comme à ce présent  
acte. Ainsi apposition, audion Marrie su  
nos ayant été signifié, faisant Part à  
leur acquisition; après avoir Ouvrit à  
tous les Pièces ci-dessus mentionnées,  
ainsi que l'avis Chapitre six Du Code Napoléon  
relatif au Mariage, armé Demande au  
futur époux et à la future épouse, S'il  
voulait de prendre l'épousé Mari en son  
fiançage; Chacun Deux ayant répondre  
Séparément, et affirmément, avoué  
Déclaré au nom De la Loi, que le Sieur  
Victor Alexandre Hardy, en la Demielle

(Mme) Dubois étaient mis en  
Marage. De quoi avons fait le acte  
Sur le Champ, en présence Louis Denis  
Philippe Lefèvre, âgé de Cinquante-neuf ans,  
sans Profession, demeurant à Vincelles, Canton  
de Dommartin, oncle paternel de l'époux.  
et Charles Hippolyte Dubois, âgé de quarante  
cinq ans, Marchand piqueur demeurant à  
Trilbaud, avec de l'épouse, de Désiré  
Armat, âgé de Trente six ans, Maouvrin,  
demeurant à Armat, Canton de Clapey.  
Pierre de Léjeune, de Jean Nicolas  
Deltour, âgé de Soixante quatre ans, instituteur  
demeurant à Charmentray, Cousin maternel  
de l'épouse, en tout quatre témoinz, majeurs  
lesquels ont aussi que les parties contractantes  
Signé avec nous le present acte, après  
lecture faite, excepté l'épouse, La mère  
de l'époux, et l'aïeul paternel de l'épouse,  
qui nous ont déclaré ne Savoir signer.

Saroy ~~de~~ ~~de~~ Valvoix  
de Buray ~~de~~ ~~de~~ Derry

Maurice

Le XXI ains huit éclat dix-huit  
quatre, le vingt un Aout, dix-sept  
Du fait, par devant nous Adolphe

N. 10.

Acte De



Décès De  
Pierre Etienne

Charpentier

21 Août.

No. M.

Acte De  
Naissance  
de  
Louise  
Courdavaux

10 Septembre

Delignier Marie et officier  
publie de l'état civil de la Commune de  
Trilbaud, pour Campan Adolphe  
Charpentier, âgé de Cinquante-sept ans,  
fils de Louis et Georges Bettencourt, âgés  
de Soixante Sept ans, Naoviros, tous  
deux veuux, Marquis demeurant à Trilbaud,  
le premier treize fils, et le second quinze ans  
Décédé le vingt Septembre, lequel nous  
avons déclaré que Pierre Etienne Charpentier,  
âgé de quatre-vingt deux ans, sans Profession  
n'a pas épousé, demeurant à Trilbaud, fils des défunts Etienne  
Julien Charpentier, et de Marie Geneviève  
Lissons, le neveu de Marie Elisabeth  
Gibet, décédée à Valby, Canton de Clapey,  
est décédé aussi à Trilbaud, aujourd'hui  
à deux heures du soir, au domicile du sieur  
Georges Bettencourt, son gendre, et second témoin  
de son mariage ; et après nous être assuré  
du décès, avons dressé le présent acte  
que les Décendants ont signé avec nous,  
après lecture faite.

et Sarpong, t  
et Bettencourt

M. Delignier

P. Courdavaux, nul bras tout sixante quatre, le  
dix-septembre, de seize ans de naissance, par devant  
nous Adolphe Delignier, Naoviros officier public  
de l'état civil de la Commune de Trilbaud, et  
Campan Claude Courdavaux, âgé de cinquante ans,  
charpentier, demeurant à Trilbaud, lequel nous

a déclaré qu'ici, à l'église de Martin, il  
lui est né en son domicile, une enfant qu'il  
nous présente, et que nous reconnaissons être  
du sexe féminin, et à laquelle il a donné  
le prénom de Louise; l'quelle fut au  
en de son légitime mariage, avec Adolpheine  
Julienne Rabat, âgée de vingt deux ans,  
journalière, demeurant à Trilbardon avec son  
mari, résideté présentation en déclarant que  
nous n'a été faite en présence de Félix Augustin Réaumur,  
âge de cinquante trois ans, charpentier, et  
Adolpheine Adrien Gagnard, âgée de trente quatre  
ans, résideté, dans cette même maison demeurant  
à Trilbardon, et recette voisine du déclarant;  
lesquels ont signé avec nous le présent acte après  
lecture faite, excepté le père de l'enfant déclarant,  
qui nous a aussi affirmé ne savoir écrire ni signer.

Mémoires gageant à l'église

Plan nul brin culte sonante quatre, le  
Mardi vingt sept octobre, en l'église de Martin,  
par devant moi, Etienne Foy, Notaire  
de la Commune de Trilbardon, officier  
de l'état civil, pour l'abbé du Marin,  
journalier, et son épouse Adolpheine  
Julienne Rabat, tous deux sans profession,

+ Louis Ferdinand  
Maurice, appartenant au  
Marie de la Commune  
de Trilbardon, et officier  
publie de l'état civil  
pour l'abbé du Marin.  
Approuve le témoigné bon,  
en quatorze mots rayés  
nous au présent acte.

A. Foy  
L. F. Rabat

L. F. Rabat

Foy Foy

L. F. Rabat

Demandant ensemble audi Trilbardon,  
Lesquels ici présents en personne, nous ont  
déclaré consentir au présent mariage  
d'une part. Et l'abbé Félix Rabat,  
âge de Dix-sept ans et deux, journalier,  
habitant à Trilbardon, Canton de Trilbardon  
de Meaux, le Douze Mars mil huit cent  
quarante et un, domicilié au même lieu;  
fils unique de l'abbé Félix Rabat,  
âge de quarante-sept ans, bâtonnier  
et de Louise Adeline Léviens, âgée de  
quarante deux ans, journalière, demandant  
ensemble audi Marie Rabat, Lesquels aussi  
sont présents en personne, nous avons déclaré  
consentir au présent mariage d'autre part.  
Le tout est ci-dessus constaté ainsi qu'il  
breville des actes de naissance de l'époux  
et de l'épouse, qui nous ont été produites,  
en que nous avons fait les yeux; Lesquels  
après avoir été comparées par nous et  
par les parties produisantes, resteront annexes  
au présent acte. D'après la loi du Dix  
Juillet mil huit cent Cinquante, Nous avons  
interpellé les deux futures époux, ainsi que  
les personnes présentes autorisant le présent  
mariage, à nous déclarer s'il avait été  
fait entre eux un contrat de mariage. Lesquels  
nous ont tous attesté qu'il n'en n'avait pas  
été fait. Lesquels nous avons requis de produire à  
la célébration du mariage, pour être enregistré,  
tous les publications qui ont été faites en notre  
paroisse en ce lieu de Trilbardon, Le  
dimanche vingt et Dix bruit Septembre

N<sup>o</sup>. 12.

Acte de Mariage

Mariés Alexandre

Foy, et

Marie Félicité

Rabat.

27 Septembre

Courant, à l'heure de midi, d'après un Certificat  
Séloré par M. Justine Largillier au greffe de  
Neufchâtel, en date du vingt trois Septembre  
Comme, es témoins; lequel après avoir été aussi  
paraphié par tous, et par la partie prodigiante,  
est être annexé au présent acte. Aucun  
opposition audis mariage n'a été ayant de  
l'espouse, faisant droit de deux réquisitions; après  
avoir fait lecture de toutes les pièces ci dessus  
mentionnées, ainsi que du Chapitre six du Code  
Napoléon relatif au mariage, avons demandé au  
futur époux, et à la future épouse, s'ils voulaient  
de prendre pour Mari et pour femme; chacun  
d'eux ayant répondre séparément et affirmativement  
avoir déclaré du nom de la loi que le Sieur  
Louis Alexandre foy, et la demoiselle Louise  
Félicité Daubaut, éthant unis en mariage.  
De quoi avons tenu compte sur le champ en  
présence de Pierre Léonard foy, âgé de quarante  
ans, Maçon demeurant à Chillardou, frère de  
Léonard; de Victor Adèle foy, âgé de vingt  
ans, soldat au quatrième Régiment au garnison  
à Cambrai, fils de Léonard; de Louis Victor  
Daubaut, âgé de vingt dix ans, cultivateur,  
demeurant à Neufchâtel, cousin éloigné de germain de  
Léonard; de Paul Félix Maurice, âgé de trente trois  
ans, marchand épicier, demeurant à Chillardou, ami  
de Léonard, et bon quatre témoins majeurs; Lesquels  
ont aussi que les parties Contractantes signé avec nous  
le présent acte après Lecture faite, excepté le monsieur  
de Léonard et celle de Léonard, qui nous ont déclaré ne  
savoir signer.

Le 1<sup>er</sup> Octobre 1813  
P. V. Daubaut foy A. F. Daubaut  
P. V. Daubaut foy D. F. Maurice

N° 13.

Acte De  
Mariage  
De  
Joseph  
Bardon.

14 Octobre

Par mil huit cent soixante  
quatre, le quatre Octobre, quatre heures  
du soir; par devant nous Louis Germain  
Maurice, adjoint au Maire de la Commune  
de Chillardou, et officier public de l'état  
civil pour l'absence du Maire; et en  
compagnie Julie Alexandre Charon  
âgée de trente ans, canonnier demeurant  
à Chillardou; lequel nous a déclaré  
que l'époux bientôt à marier, il lui est  
né en son concile, un enfant qu'il  
nous présente, en que nous reconnaissous  
être du sexe masculin, en aucun il  
a donné le Nom de Joseph, lequel  
enfant il a en ce son deuxième mariage  
avec Julie Melayet, âgée de  
vingt-neuf ans, sans Profession, demeurant  
à Chillardou avec son Mari, lequel  
présentation et déclaration nous ont été  
faite en présence de Louis Germain  
Cémain, âgé de trente-sept ans, menuisier,  
de son père du déclarant, et Alexandre Dominique  
Durelle, âgé de trente-trois ans, aussi  
menuisier, proche voisin du déclarant,  
et tous deux témoins; devant nous  
à Chillardou; lequel a déclaré que le  
époux de Léonard Compagnon le déclarant,  
signé avec nous le présent acte de  
l'assurance, après Lecture faite.

Playette Germain  
Compagnon Maurice

No. 14

Acte de Décès  
de  
Henri Lucien Charles  
Andelme.

28 Novembre.

+ 15 Jours  
Approuvé le 28 Novembre  
Cinquième anniversaire  
Signature

Mourir

**P**ar le huitième jour du mois d'Octobre de l'  
An Mil Sept Cent Novante et Cinq heures de l'Autorité, par  
Désiré Louis Audibert, Notaire et Secrétaire à la  
Chambre des députés, et à l'Office public de l'Etat civil de la Commune  
de Châtillon, devant Camille Michel Adolphe  
Desnoes Loucier, âgé de cinquante Sept ans,  
Gathieu Chabot, en fauteuil, Alexandre  
Audibert, âgé de quarante quatre ans, instituteur,  
Pierre Léonard, maçon, demeurant à  
Châtillon et proche voisine du défunt  
ce après-nomme, lequel nous ont  
déclaré que Henri Lucien Charles  
Andelme, né le 28 mai 1811  
sans Profession, né à Paris, rue de la  
Nativité Numéro 12, en provenance à Châtillon,  
fille de Charles Dominique Pierre Andelme,  
âgé de quarante deux ans, Comptable, et  
de Rose Frédéric, âgée de trente deux ans,  
sans Profession, demeurant ensemble à Paris  
rue de la Nativité Numéro 12, et qu'il  
avait Châtillon au domicile de Ernestine  
Clara Brachet, femme drapier, chez  
laquelle il était en manutention à  
une heure après midi, ce avis nous être assuré  
au Décès avec laquelle présente acte,  
que les déclarants ont signé avec nous  
après lecture faite.

J. Audibert  
Signature

Signature

No. 15<sup>o</sup>

Acte de Décès  
de  
Louis Joseph  
Joyer.

28 Novembre.

**P**ar le huitième jour du mois d'Octobre de l'  
An Mil Sept Cent Novante et Cinq heures du Matin,  
par Désiré Louis Audibert, Notaire et Secrétaire à la  
Chambre des députés, et à l'Office public de l'Etat civil de la Commune  
de Châtillon, devant Camille Louis Joseph  
Joyer, âgé de quarante deux ans, Mourur,  
en fauteuil, Alexandre Audibert, âgé de  
quarante quatre ans, instituteur, tout deux  
mains, et une femme, demeurant à Châtillon,  
le premier tenant place, et le second cousin  
du défunt ci-après nommé, Lequel  
nous ont déclaré que Louis Joseph  
Joyer, âgé de six mois et demi, dans  
Profession, né en demeurant à Châtillon, fils  
de Louis Joseph Joyer, prêtre, tenu à la paroisse  
d'Ambleve, et Augustine Armanie Bruchet  
âgée de trente quatre ans, sans Profession,  
demeurant à Châtillon avec ses parents, est  
décedé au même lieu, au domicile de ses parents  
le mardi, huit, à deux heures du soir, en  
avant nous être assuré du décès ayant  
été le présent acte, que les déclarants ont  
signé avec nous, après lecture faite, excepté  
le premier tenant place du défunt, qui nous a  
déclaré ne savoir signer.

J. Audibert

Signature

N<sup>o</sup>. 16.

Acte de Naissance  
de  
Camille  
Prévost.

20 Décembre.

+ un

Approuve le témoin bon  
et du mot nage que  
au présent date.

L. P.  
E. Maillet

F. Moret

N. D. Signaux

**L**a mil huit cent cinquante quatre, le  
vingt deux Décembre, quatre heures du matin; par  
devant nous Adolphe Delignières, Maire et  
officier public de l'état civil de la Commune  
de Chillardon, est venu Camille Louis François  
Prévost, âgé de vingt sept ans, Marouvoir,  
demeurant à Chillardon; lequel nous a déclaré  
qu'il est à trois heures du soir, il lui est né  
en son domicile un enfant qu'il nous présente,  
et que nous reconnaissions être de sexe Masculin,  
en cequel il a nom Le Patron de Camille;  
lequel enfant il a eu de son légitime mariage,  
avec Marie Emma Maillet, âgée de  
vingt ans et demi, sans Profession, demeurant  
à Chillardon, avec son mari; lesdites présentation  
et déclaration, nous ont été faites en présence de  
Jacques François Prévost, âgé de cinquante  
deux ans, Cautionné sur le fond de l'ouïe  
par le déclarant, et Louis Etienne Maillet,  
âgé de cinquante trois ans, Marouvoir, bras père  
dudit déclarant, tous deux témoins, majeurs  
demeurant à Chillardon; lesquels ont ainsi  
que le père de l'enfant, comparaient en déclarant,  
signé avec nous le présent acte de Naissance,  
après lecture faite.

L. S. Maillet L. P. Prevost  
F. Moret T. Moret  
N. D. Signaux

N<sup>o</sup>. 17.

**L**a mil huit cent cinquante quatre,  
le vingt deux Décembre, trois heures du soir; par  
devant nous Adolphe Delignières, Maire et officier  
public de l'état civil de la Commune de Chillardon,  
est venu Camille Jacques François Prévost, âgé de

Acte De  
Décès  
de  
Camille  
Prévost.

22 Décembre,

Cinquante deux ans, Cautionné sur  
le fond de l'ouïe, en Louis Etienne Maillet,  
âgé de cinquante trois ans, Marouvoir, bras  
père dudit déclarant, majeur demeurant à Chillardon;  
le premier témoign, aîné paternel, et le second aîné  
maternel. En défaut ci-après nommés, lesquels  
nous en déclarons que Camille Prévost, âgé  
de un jour le vingt deux, sans profession,  
né en plusieurs, à Chillardon, fils de  
Louis François Prévost, âgé de vingt sept ans,  
Marouvoir, et de Marie Emma Maillet,  
âgée de vingt ans et deux, sans profession;  
demeurant également à Chillardon, est décédé  
au même lieu, au domicile de ses parents en moi,  
aujourd'hui à trois heures du matin; et  
avant nous a été assuré par M. Décret, avocat  
de la présente acte, que les déclarants étaient  
dans l'assurance, après lecture faite.

S. Maillet T. Moret

N<sup>o</sup>. 18.

Acte De  
Décès  
de  
Pierre Victor  
Bussière.

24 Décembre.

**L**a mil huit cent cinquante quatre, le  
vingt quatre Décembre, quatre heures du soir; par  
devant nous Adolphe Delignières, Maire et  
officier public de l'état civil de la Commune de  
Chillardon, est venu Camille Aimé Calixte Héritier  
âgé de soixante un ans, Propriétaire, et Jean  
Baptiste Vincent Crobeau, âgé de soixante  
sept ans, Propriétaire, tous deux témoins  
majeurs demeurant à Chillardon, le premier témoign  
bras droit, et le second bras gauche. En défaut  
ci-après nommés, lesquels nous en déclarons  
que Pierre Victor Bussière, âgé de

19

Saisante depeh aus Di's monie Procuratrice, née  
en Denverane à Trilbardon; fille des défunts  
Clemente Victor Nussier et de Marie Marguerite  
Parrat, ex épouse de Geneviève Rosalie Dubouchet  
âgée de soixante-douze ans, sans Profession, Demeurant  
à Trilbardon avec son mari, en décès de même  
âge, au son domicile, aujourd'hui, à six heures  
du Matin, et après lecture de la partie du Décret  
avant Drescé le présent acte, que les Déclarants  
ont signé avec nous, après lecture fasse : /.

Chabaud Joseph.

Pleurot Et compagnie

C'est en arrière Le Present Registre destiné  
à Consulter les Naissances, Mariages  
et Décès de la Commune de Trilbardon  
pendant le cours de l'année mil huit cent  
soixante quatre, par Mme Marie  
Delacôte Commune d'Ingenon, Cejourd'hui  
Trente-un Décembre mil huit cent  
soixante quatre. /.

Et de signature

## Table Alphabetique des Actes Contenus au Present Registry de Naissances, Mariages et Décès

11

No. du Volume Regis	No. de l'Acte	Nom et Prénom	Date
			Des Actes
1.	13.	Chardon Joseph	18 <sup>e</sup>
2.	11.	Coudarauz Louise	11 <sup>e</sup>
3.	7.	Boudant Marie Argentine	1 <sup>e</sup> Juillet
4.	16.	Pierrot Camille	21 <sup>e</sup> Octobre
5.	5.	Soyer Louis Joseph	1 <sup>e</sup> Mai
6.	4.	Crappa Marie Adeline	16 <sup>e</sup> Mai

### Mariages.

1.	12.	Foy Louis Alexandre et Baubant Louise Felicie	27 <sup>e</sup> Juin	27 <sup>e</sup> Juin
2.	9.	Hardy Victor Alexandre et Dubois Clemence	20 Août	20 Août
3.	17.	Pierrot Louis Francois et Maillard Marie Emma	7 Janvier	7 Janvier
4.	11.	Rain Simon Achille et Marin Marie Céline	1 <sup>e</sup> Avril	1 <sup>e</sup> Avril

N°. Secte Rég.	N° du Reg.	Nom & Prénom	Date	
			des Actes	Date des Décès
Décès.				
1.	14.	Andeline Henri Lucien Charles	29 Janv. 24 Oct.	27 Janv. 24 Oct.
2.	18.	Dufrière Pierre Victor		
3.	3.	Charles Alexis Barthélémy		
4.	10.	Charpentier Pierre Etienne	29 Mars	29 Mars
5.	8.	Ficotreau Pauline Lucie	21 Août	21 Août
6.	17.	Pérot Camille	13 Août	13 Août
7.	11.	Soyer Louis Joseph	22 Oct.	22 Oct.
8.	2.	Sirzat Albert Elisee	29 Janv. 29 Janv.	28 Janv. 28 Janv.

### Récapitulation.

Naissances	6.
Mariages	4.
Décès	8.

Total 18 Actes.

Certifie sincère et véritable par nous Maire de la  
Commune de Trilbardou, le douzième jour d'Avril  
l'an mil huit cent soixante et cinq.

J. Deligneur